











Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2121(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> STRUGARIU Ramona</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> ZDECHOVSKÝ Tomáš</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures</p>	<p> BRICMONT Saskia</p>	10/10/2022

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		

12/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0138/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0170/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2121(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09895

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.499	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Amendements déposés en commission		PE742.593	21/02/2023	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE739.537	02/03/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0138/2023	12/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0170/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1934
[JO L 242 29.09.2023, p. 0441](#)

Décharge 2021: Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 594 voix pour, 17 voix contre et 21 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers d'Europol

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2021 s'élevait à 178.310.917 EUR, soit une augmentation de 12,41% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 98,72%, soit une baisse de 0,72% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 83,51%, soit une baisse de 1,58% par rapport à 2020.

Le taux de retard de paiement a été de 7,8%, contre 32,8% en 2020. Les crédits liés au budget actuel reportés de 2021 à 2022 se situent à un niveau relativement élevé de 15,20%, soit 25,7 millions d'euros.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a suivi, au total, 44 indicateurs de performance de l'institution, dont 33 ont atteint ou dépassé les objectifs fixés;
- le nombre d'opérations était de 2519, soit 9% de plus qu'en 2020;
- l'Agence a obtenu des résultats remarquables dans plusieurs domaines tels que l'utilisation du SIE (Système d'information Europol) et de QUEST (Query Europol System), dans lesquels, en 2021, plus de 12 millions de recherches ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à 2020; le centre européen de la lutte contre le terrorisme ait apporté son soutien à 1010 opérations liées à l'anti-terrorisme;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 99,80%, avec 614 agents temporaires nommés sur les 615 agents temporaires autorisés dans le cadre du budget de l'Union (comme en 2020). Une fois de plus, un déséquilibre entre les sexes est signalé pour les cadres supérieurs et intermédiaires;
- en 2021, la mise en œuvre du plan annuel de passation de marchés de l'Agence a atteint 79%, y compris 10 procédures de passation de marchés supérieurs à 15.000 EUR pour une valeur totale de 58.314.000 EUR;
- en ce qui concerne la numérisation, l'Agence utilise des outils de passation de marchés en ligne tels que les avis en ligne, les soumissions en ligne et les appels d'offres en ligne, ces derniers s'appliquant également aux procédures de valeur moyenne à partir de 2022;
- l'Agence devrait s'attacher à diffuser les résultats de ses opérations auprès du grand public et à atteindre le public par le biais des médias sociaux et d'autres médias.